

Décision n°20260311-2

Vanves, le 11 mars 2026

DÉCISION

Portant validation des listes de candidature et constitution du bureau de vote pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1, et R.822-4, R.822-5 ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 421-1 et R. 421-2 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 231-4 ;

Vu le décret n°2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision 20260209-1 du 09 février 2026 de la présidente du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu la décision n° 20260209-2 du 09 février 2026 portant composition de la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la décision n° 20260311-1 portant composition de la liste électorale définitive pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires,

DÉCIDE,

Article 1

Les listes suivantes des candidats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, pour le scrutin qui aura lieu du 31 mars 2026 au 1^{er} avril 2026, sont déclarées valides :

- **BOUGE TES CROUS pour des CROUS réellement inclusifs, financés et répondant aux besoins de toutes et tous : la liste associative par et pour les étudiantEs**

Soutenu par : FAGE, AFEP, AFGES, AFNEE, AFNEG, AFNEUS, AGATE, AGEMP, AGEF, ANEP, ANEPF, ANESF, ANESH, ANESTAPS, ARES, ATENA, FAC, FACE06, FAEP, FAMI, FARE, FASEE, FAUN, FEBIA, Fédé B, FEDEA, FéDÉLOR, FEDER, FEDET, FED'LH, FEV, FéZA, FFEO, FNAEL, FNEA, FNEK, FNEHS, FNEO, FNEP, FNESI, GAELIS, GALILLÉ, IAA, IAGA, IAN, Interasso UVSQ, INTERCampus, Miage Connection, UNAEE, UNECD.

Liste des candidats :

- 1 – Madame Clara SCHMITT
- 2 – Monsieur Aurélien LEJEUNE
- 3 – Madame Mathylde GIRAUD
- 4 – Monsieur Ilan AMIARD
- 5 – Madame Lalie GAILLARD
- 6 – Monsieur Marvin PAULIN
- 7 – Madame Audrey FERREIRA
- 8 – Monsieur Hugo THIEBAUT-MARCILLY
- 9 – Madame Danaé LE MATELOT
- 10 – Monsieur Oscar FEVRIER
- 11 – Madame Charlotte HAIRON
- 12 – Monsieur Nathan SOULUE
- 13 – Madame Victoria CIPRIANI
- 14 – Monsieur Rudy GAGNAN
- 15 – Madame Miroslava BARRET
- 16 – Monsieur Jean BROTONS

- **Le Poing Levé, la liste des étudiant-es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza**

Liste des candidats :

- 1 – Madame Lisa MAGAND
- 2 – Monsieur Ethan HAAS
- 3 – Madame Floriane DAHAN--TORRALBO
- 4 – Monsieur James KAMARA
- 5 – Madame Noah CISSE FELIPE
- 6 – Monsieur Alexandre PIPREL
- 7 – Madame Louise LE ROY--GOURIOU
- 8 – Monsieur Ulysse PABOEUF
- 9 – Madame Rozenn LEVEQUE
- 10 – Monsieur Milan DUDEK
- 11 – Madame Cassandra BENAVENT
- 12 – Monsieur Kaïs DJERADI
- 13 – Madame Nadia SOLIMAN
- 14 – Monsieur Io LE BRIS

Union Étudiante, FSE, EMF : contre la précarité et l'extrême droite, pour un CROUS antiraciste, féministe, antivalidiste et anti-impérialiste

Soutenue par : L'UNION ÉTUDIANTE - UNION NATIONALE DES ETUDIANT-E-S DE FRANCE, Fédération syndicale Étudiante, Etudiants Musulmans de France.

Liste des candidats :

- 1 – Madame Eloïse LEFEBVRE MILON
- 2 – Monsieur Lorris CHABERT
- 3 – Madame Lisa CORDAT
- 4 – Monsieur Martin CARPENTIER
- 5 – Madame Avril PAPILLON
- 6 – Monsieur Zouheir MARZOUK
- 7 – Madame Lisy TAÏLAMÉE
- 8 – Monsieur Younes DUFRESNE
- 9 – Madame Raphaële PORTALÈS
- 10 - Monsieur Ilyasse BEN EL MOUDENI
- 11 – Madame Anaëlle YETNA
- 12 – Monsieur Arthur PEDEBOSCO
- 13 – Madame Eloa EGUILUZ BLANCO
- 14 – Monsieur Rémy NOLIN
- 15 – Madame Sihame EL KHOUJA
- 16 – Monsieur Corentin ABADIE

- **UNEF, Coordo, RS (Union syndicale) contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s**

Soutenue par : La Coordination ; UNEF, le syndicat étudiant ; Renouveau Syndical (RS).

Liste des candidats :

- 1 – Madame Méline MASSÉ-BOUCHER
- 2 – Monsieur Tom RIOUFOL
- 3 – Madame Alétheïa BRUEL
- 4 – Monsieur Sezny HAOUASSI
- 5 – Madame Rahima Moinaêcha MBALIA-GAYA
- 6 – Monsieur Anas NOUIR
- 7 – Madame Lucie LORINQUER
- 8 – Monsieur Gabin DESBREE
- 9 – Madame Maylie-Willihanna RISAL
- 10 – Monsieur Robin COUPIGNY
- 11 – Madame Sarah BLANGIS
- 12 – Monsieur Jean-Eudes MASCHERON
- 13 – Madame Anne-Edith FRAISSEIX
- 14 – Monsieur Adrien FARGEAS
- 15 – Madame Patricia KUDADJE
- 16 – Monsieur Ass DIOP

Article 2

Les listes de candidats et les professions de foi sont transmises aux électeurs par voie électronique au plus tard le 16 mars 2026 et affichées dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée du Cnous, et dans les Crous, à un emplacement accessible au public.

Article 3

Le bureau de vote est composé de la présidente du Cnous ou son représentant et d'un secrétaire, membre du Cnous désigné par la présidente.

En conséquence, sont désignés :

Fonction dans le bureau de vote	Membres
Présidente du Cnous ou son représentant	Clémentine LERÉVÉREND
Secrétaire	Sophie COUSINEAU

Article 4

Le bureau de vote est également composé de deux représentants, un titulaire et un suppléant, de chacune des listes de candidats aux élections.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote :

Listes présentées par ordre de dépôt	Titulaires	Suppléants
BOUGETES CROUS pour des CROUS réellement inclusifs, financés et répondant aux besoins de toutes et tous : la liste associative par et pour les étudiantEs	Madame Clara SCHMITT	Monsieur Aurélien LEJEUNE
Le Poing Levé, la liste des étudiant-es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza	Monsieur James KAMARA	Madame Lisa MAGAND
Union Étudiante, FSE, EMF : contre la précarité et l'extrême droite, pour un CROUS antiraciste, féministe, antivalidiste et anti-impérialiste	Madame Eloïse LEFEBVRE MILON	Monsieur Lorris CHABERT
UNEF, Coordo, RS (Union syndicale) contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s	Madame Méline MASSÉ-BOUCHER	Monsieur Tom RIOUFOL

Article 5

La présidente du Cnous est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 6

La présente décision sera publiée sur le site "[Lescrous.fr](https://lescrous.fr)" et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous situé au 60 boulevard du lycée à Vanves (92170).

La présidente du Cnous

Bénédicte DURAND